



PRÉFET DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES

Direction régionale
des affaires culturelles de Midi-Pyrénées
DRAC n°2015/

**ARRÊTÉ portant inscription au titre des monuments historiques de l'église paroissiale Saint-Vincent
à SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT (Lot)**

**Le Préfet de la région Midi-Pyrénées
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;
VU le décret n°2010-146 du 16 février 2010, modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
VU la consultation de la commission régionale du patrimoine et des sites de Midi-Pyrénées en date du 2 juillet 2015 ;
VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;
CONSIDÉRANT que l'église paroissiale Saint-Vincent à SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT (Lot) présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de la qualité de cet édifice construit entre la fin du XV^e et le début du XVI^e siècle, contenant un mobilier classé d'une richesse remarquable ;
SUR proposition du directeur régional des affaires culturelles ;

A R R E T E

Article 1^{er} – Est inscrite, en totalité, au titre des monuments historiques, l'église paroissiale Saint-Vincent sur la commune de SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT (Lot), située sur la parcelle 312 section AC, d'une contenance de 4a 12 ca, appartenant à la commune de SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT 46140 - n° SIREN 214 602 963, depuis une date antérieure au 1er janvier 1956, tel qu'il est délimité en rouge sur le plan annexé au présent arrêté.

Article 2 – Le présent arrêté, dont une copie sera adressée à la ministre de la culture et de la communication, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune et aux propriétaires, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Toulouse, le -- 9 NOV. 2015

Pascal MAILHOS

Plan annexé à l'arrêté portant inscription au titre des monuments historiques de l'église paroissiale Saint-Vincent, située à Saint-Vincent-Rive-d'Olt (Lot), sur la parcelle n° 312, d'une contenance de 4a 12ca, figurant au cadastre section AC (délimitation de la parcelle portée en rouge sur le plan).

